

FORMULAIRES D'INSCRIPTION

Veillez retourner les formulaires d'inscriptions ci-après (Fiche de renseignements stagiaire et Fiche de renseignements sur le niveau du stagiaire) dûment remplis par e-mail ou par courrier à l'adresse suivante :

PETIT SALON

50 rue Sedaine 75011 PARIS

E-mail : petitsalon.paris@gmail.com

Votre inscription sera confirmée dès réception des formulaires d'inscription. Une fois ces documents reçus, nous vous enverrons un devis détaillé. Après acceptation du devis, un acompte correspondant à 50% du coût total de la formation vous sera demandé.

Moyens de paiement acceptés : chèques, espèces et virements bancaires

Une fois votre inscription confirmée, veuillez noter qu'il sera nécessaire de procéder à la signature d'une convention de formation. Cette convention formalisera votre engagement envers l'organisme de formation et détaillera les droits et les responsabilités des deux parties.

Si vous avez des questions concernant les formulaires d'inscription ou si vous avez besoin d'assistance supplémentaire, n'hésitez pas à contacter notre équipe administrative

au 0148069793 ou par e-mail à petitsalon.paris@gmail.com

Nous vous remercions de votre intérêt pour notre formation en coiffure et nous nous réjouissons de vous accueillir prochainement.

Cordialement,

Fabrice MESSENIÉ

Président

PETIT SALON

50 rue Sedaine 75011 PARIS

Tél : 0148069793

PETIT SALON

プチサロン

Paris – Tokyo

Centre de perfectionnement en coiffure

0148069793

Adresse : 50 rue Sedaine 75011 Paris

STAGE : Fiche de renseignements stagiaire

Coordonnées du stagiaire

NOM : Prénom :

Date de naissance : Sexe :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Adresse e-mail :

Coordonnées de l'Entreprise

Désignation :

Nom et qualité du signataire :

Numéro Siret :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Adresse e-mail :

Stage

Stage souhaité :

Date du stage :

Niveau d'expérience en coiffure :

Diplôme en coiffure :

Comment avez-vous connu notre organisme de formation :

- Internet, quelle est la source ?.....
- Entreprise
- Autres sources

Avez-vous des attentes particulières sur le stage :

.....
.....
.....
.....

Êtes-vous une personne en situation de handicap :

- Oui
- Non

Si oui, quel est votre handicap ?.....

Quels sont vos besoins spécifiques ou vos exigences particulières que nous devrions prendre en compte ?

.....
.....
.....
.....

Quels sont vos besoins en termes d'accessibilité ?

.....
.....
.....

Mode de paiement : Acompte de 50% du coût total de la formation à l'inscription
Solde à régler à réception de la facture

Moyens de paiement : Chèques, espèces et virements bancaires

J'ai lu et accepte les conditions générales de vente Formation ainsi que la politique d'annulation de SAS PETIT SALON

Date :

Signature :

ATTENTION : Cette fiche de renseignements ne tient pas lieu de convention.

PETIT SALON

プチサロン

Paris – Tokyo

Centre de perfectionnement en coiffure

0148069793

Adresse : 50 rue Sedaine 75011 Paris

Fiche de renseignements sur le niveau du stagiaire

Nom et prénom du stagiaire :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Expérience en coiffure (nombre d'années) :

Formations précédentes en coiffure :

Niveau de compétence en coupe :

- Débutant : Aucune expérience en coupe de cheveux professionnelle.
- Intermédiaire : Connaît les techniques de base de coupe et peut réaliser des coupes simples.
- Avancé : Maîtrise les techniques de coupe avancées et peut réaliser une variété de coupes de cheveux.

Niveau de compétence en coiffage :

- Débutant : Aucune expérience en coiffage professionnel.
- Intermédiaire : Connaît les techniques de base de coiffage et peut réaliser des coiffures simples.
- Avancé : Maîtrise les techniques de coiffage avancées et peut créer des coiffures élaborées et créatives.

Objectifs et résultats attendus :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Conditions générales de vente Formation

Petit Salon/ Conditions générales de vente

1. Remplacements / Annulations / Reports

1.1 Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.

1.2 Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

Une annulation intervenant plus de 15 jours ouvrés avant le début de la formation ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 10 et 15 jours ouvrés avant le début de la formation donne lieu à une facturation égale à 50 % du montant de la formation. Une annulation intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation donne lieu à une facturation du montant intégral de la formation.

Sauf cas de force majeure dûment justifiée.

1.3 L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

PETIT SALON informe l'organisation signataire du contrat à minima 3 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure justifiée.

2. Règlement de la formation

2.1 Le règlement est à la charge de l'entreprise d'un organisme collecteur ou du stagiaire. Un acompte de 50% du montant total sera demandé à l'acceptation du devis. La formation sera facturée et devra être réglée à réception de la facture.

2.2 En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur, le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise, est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation.

3. Attestation de stage

A la fin de la formation, une attestation de stage vous sera délivrée, sous réserve, d'avoir suivi l'intégralité du programme.

4. Obligations du stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation

4.1 Petit Salon met tout en œuvre pour assurer la qualité de ces formations et la sécurité des participants. Cependant nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident de perte ou de vol survenant pendant la formation.

4.2 Les participants sont tenus de respecter les consignes de sécurité et les règles établies lors des cours pratiques.

4.3 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit.

Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

5. Moyens pédagogiques et techniques

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 :

« Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

6. Confidentialité des Informations

Les informations personnelles que le stagiaire fournit lors de son inscription sont strictement confidentielles et seront utilisées uniquement à des fins administratives et pédagogiques.

7. Acceptation des CGV

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise, et le respect par le stagiaire de notre règlement intérieur (disponible sur simple demande).

8. Communication

Le Client autorise expressément PETIT SALON à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

9. Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre PETIT SALON et ses Clients relèvent de la Loi française.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société PETIT SALON qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.